



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 54
Nb de membres votants : 59
(dont 5 pouvoirs)
Quorum atteint

DELIBERATION N°	2023.11.27/114
CLASSIFICATION	7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 27 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre 2023, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle des spectacles à DIOU, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 21 novembre 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, André PLESSAT Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : René PINSON représentant Monique SEROUX, François JULLIEN représentant Laurent TALON

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Annie DEBORBE, Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Annie-France POUGET à Michel BRUNNER, Odile REVERET, à Xavier CADORET, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE,

Absents : Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX, Sylvain NAFFETAS

Secrétaire de séance : Christophe MINET

N°114 – FINANCES – Budget 2023 – Décision modificative budgétaire n°3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Vu la délibération n° 2023.04/43 du 13 avril 2023 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le budget 2023 (budget principal et ses 17 budgets annexes),

Vu la délibération n° 2023.6.26/61 du Conseil communautaire du 26 juin 2023 portant adoption de la Décision modificative n°1,

Vu la délibération n° 2023.9.25/091 du Conseil communautaire du 25 septembre 2023 portant adoption de la Décision modificative n° 2,

Vu le budget 2023,

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications au Budget Principal, aux budgets annexes,

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose les ajustements en dépenses et en recettes nécessaires pour :

DELIBERATION N°	2023.11.27/114
CLASSIFICATION	7.1

• Budget principal

- Section d'investissement : dépenses d'investissement

Travaux d'électricité à la crèche multi accueil Brin d'Eveil à Varennes

Opération	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
99618-Multi-accueil Brin d'Eveil	Immobilisations corporelles	2188	4222	+ 6 500 €
TOTA				+ 6 500 €

Acquisition d'un véhicule d'occasion pour effectuer les navettes dans le cadre du chantier d'insertion pour un montant maximum de 23 500 €.

Opération	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
100018-Solidarité Insertion	Matériel roulant	215731	424	+ 23 500 €
TOTA				+ 23 500 €

Versement d'une avance remboursable au budget annexe « Restau – Bar – Epicerie Montaiguët-en-Forez » pour permettre l'acquisition du fonds de commerce de l'épicerie suite au départ en retraite de l'exploitant et réaliser des travaux au sein du bar-restaurant avant la reprise de l'activité par le nouvel exploitant.

L'équilibre des dépenses d'investissement est réalisé grâce à un virement de crédit de l'opération «Equipement Informatique Adm. Générale ».

Opération/Chapitre	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
27- Autres immobilisations financières	Autres établissements publics	27638	61	+ 18 495 €
20738-Equipement Informatique Adm. Générale	Autre matériel informatique	21838	020	- 18 495 €
TOTA				0 €

- Section d'investissement : recette d'investissement

Par arrêté préfectoral du 20/09/2023, l'Etat a alloué à la Communauté de communes une subvention de 100 000 € pour des travaux d'amélioration de la maison de santé Pluriprofessionnelle à Le Donjon au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Par arrêté préfectoral du 17 octobre 2023, une avance de 30 % (soit 30 000 €) de la subvention DETR a été versée.

Opération	Recettes - Libellé	Compte	Fonction	Montant
100038-Maison médicale Le Donjon	Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	13361	410	+ 30 000 €
TOTAL				+ 30 000 €

- Section de fonctionnement : dépenses de fonctionnement

Le Préhistorama doit faire l'acquisition de 4 000 l de fioul domestique début décembre 2023. Une première livraison de 2 000 l a été réalisée en février 2023.

Chapitre	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
011	Combustibles	60621	314	+ 2 500 €
TOTAL				+ 2 500 €

- Subvention d'équilibre pour le budget annexe « Pôle emploi entreprises » à hauteur de 4 630 €
- Subvention d'équilibre pour le budget annexe « Immobilier commercial de St-Gérard-le-Puy » à hauteur de 600 €
- Réduction de la subvention d'équilibre versée au budget annexe « ZAC de Sept Fons » à hauteur de 2 200 €
- Subvention d'équilibre pour le budget annexe « ZAC Saligny » à hauteur de 980 €

Chapitre	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
65	Subventions d'équilibre – Budgets Annexes autres	657381	020	+ 4 010 €
TOTAL				+ 4 010 €

Le chapitre 66 doit faire l'objet d'un virement de crédit sur le compte ICNE de l'exercice N.

Chapitre	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
66	ICNE de l'exercice N	661121	01	+ 1 560 €
TOTAL				+ 1 560 €

En 2022, l'avance de TEOM du mois de septembre 2022 n'a pas été versée au SICTOM Sud Allier, la régularisation a été faite en avril 2023. Aussi, il convient de prévoir au budget la somme correspondante, soit 159 232 €.

Chapitre	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
014	Autres revers. Et restituit. Sur contributions directes	739118	01	+ 159 232 €
TOTAL				+ 159 232 €

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré grâce à un virement de crédit du chapitre 012.

Chapitre	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
012	Rémunération principale	64111	020	- 53 548 €
012	Autres indemnités	64118	020	- 53 548 €
012	Rémunérations	64131	020	- 53 550 €
TOTAL				- 160 646 €

- Section de fonctionnement : recette de fonctionnement

* Dans le cadre du schéma départemental de la lecture publique, la convention de consolidation du réseau de lecture publique constitué autour de la médiathèque tête de réseau de Jaligny-sur-Besbre conclue avec le Département de l'Allier prévoit une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 6 656 €.

Chapitre	Recettes - Libellé	Compte	Fonction	Montant
74	Départements	7473	01	+ 6 656 €
TOTAL				+ 6 656 €

● Budget annexe « Ensemble immobilier de Varennes (Friche Moreux) »

- Section de fonctionnement : dépenses de fonctionnement

Le budget étant voté en suréquilibre de fonctionnement, de nouvelles dépenses peuvent être inscrites sans inscrire de nouvelles recettes jusqu'à l'atteinte de l'équilibre.

- Un dépannage de la porte sectionnelle le 21/09/2023 a été nécessaire. L'entreprise SARL M2B est intervenue pour un coût de 138 € HT.
- L'assurance multirisque de 1 200 € n'avait pas été budgétée.
- Une analyse de silice cristalline dans l'air ambiant de l'entrepôt de la friche Moreux est nécessaire. Un devis de 2 990 € HT a été transmis par la société Créa Synergie.

Chapitre	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
011	Etudes et recherches	617	61	+ 2 990 €
011	Multirisques	6161	61	+ 1 200 €
011	Maintenance	6156	61	+ 138 €
TOTAL				+ 4 328 €

● Budget annexe « Pôle emploi entreprises »

- Section de fonctionnement

- A fin octobre 2023, les crédits relatifs aux dépenses de gaz s'élèvent à 13 290,98 €, en hausse de 166 % par rapport aux dépenses 2022. Afin de pouvoir régler les factures jusqu'à la fin de l'année, il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires à hauteur de 3 300 €.
- Lors de la régularisation des charges 2019 et 2020 de Pôle emploi, il s'avère que la Communauté de communes est redevable auprès de Pôle emploi de la somme 1 326,54 € correspondant à la quote-part de la taxe foncière. Il convient d'annuler partiellement les titres émis sur les exercices 2019 et 2020, soit un besoin supplémentaire de crédits sur l'article 673.

Chapitre	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
011	Chauffage urbain	60613	020	+ 3 300 €
67	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	673	020	+ 1 330 €
TOTAL				+ 4 630 €

Chapitre	Recettes - Libellé	Compte	Fonction	Montant
74	Subvention d'équilibre du budget principal	74751	020	+ 4 630 €
TOTAL				+ 4 630 €

● Budget annexe « Hébergements touristiques »

Le solde de l'indemnité d'assurance suite au sinistre de grêle au gîte et à l'espace d'animation d'Avrilly a été versé, soit la somme de 705,10 €. Au total, l'indemnité perçue pour ce sinistre s'élève à 8 337,90 € (franchise de 934 € déduite). Les réparations ayant été mandatées en 2023 à hauteur de 9 271,90 € TTC, aucune dépense supplémentaire n'est à inscrire en section de fonctionnement, cette dernière est en suréquilibre de fonctionnement.



- Section de fonctionnement : recettes de fonctionnement

Chapitre	Recettes - Libellé	Compte	Fonction	Montant
77	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	7718	020	+ 705,10 €
TOTAL				+ 705,10 €

● Budget annexe « Restau – Bar – Epicerie Montaiguët-en-Forez »

- Section d'investissement : dépenses d'investissement

L'exploitation du restaurant, bar à Montaiguët-en-Forez va être reprise par un nouvel exploitant, le dernier ayant quitté les lieux le 16 octobre 2023.

Le nouvel exploitant va également reprendre l'exploitation de l'épicerie suite à la retraite de l'exploitant actuel. La Communauté de communes va acheter le fonds de commerce de l'épicerie ainsi que du matériel qui sera mis à disposition du futur exploitant.

Le montant de ces acquisitions s'élève à 15 000 € qu'il convient d'inscrire en dépense d'investissement.

En outre, l'acquisition d'un nouveau four pour la cuisine du restaurant et des travaux de réparation sont à prévoir avant la conclusion du bail commercial avec le nouvel exploitant pour un montant prévisionnel de 8 657 € HT.

L'équilibre du budget est assuré par une avance du budget principal.

Opération	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
Opérations financières	Fonds commercial	207	61	+ 15 000 €
006-Mobilier + Equipement cuisine	Install.générales, agencement & aménagements	2181	61	+ 8 657 €
TOTAL				+ 23 657 €

- Section d'investissement : recettes d'investissement

Opération	Recettes - Libellé	Compte	Fonction	Montant
Opérations financières	Autres emprunts et dettes	1678	61	+ 18 495 €
TOTAL				+ 18 495 €

● Budget annexe « Immobilier commercial de St-Gérard-le-Puy »

- Section de fonctionnement : dépenses de fonctionnement

Un problème d'humidité est constaté dans l'ancien local VIVAL, côté porche. L'entreprise Résiliens propose un devis d'un montant de 600 € HT pour la recherche de fuites non destructive.

La dépense supplémentaire est équilibrée grâce à une subvention d'équilibre du budget principal.

Chapitre	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
011	Etudes et recherches	617	020	+ 600 €
TOTAL				+ 600 €

- Section de fonctionnement : recette de fonctionnement

Chapitre	Recettes - Libellé	Compte	Fonction	Montant
74	Subvention d'équilibre du budget principal	74751	020	+ 600 €
TOTAL				+ 600 €

- **Budget annexe « ZAC de Sept Fons »**

La vente de terrain doit faire l'objet de l'inscription de la recette correspondante ainsi que la réduction de la subvention d'équilibre du budget principal. En outre des opérations d'ordre sont nécessaires pour l'actualisation du stock.

- Section d'investissement : recettes d'investissement

Chapitre /Opération	Recettes - Libellé	Compte	Fonction	Montant
10	Excédents de fonctionnement capitalisés	1068	61	- 63 454 €
040	Stocks de produits – Terrains aménagés	3555	61	+ 63 454 €
TOTAL				0 €

- Section de fonctionnement : recettes de fonctionnement

Le budget est voté en suréquilibre de fonctionnement.

Chapitre	Recettes - Libellé	Compte	Fonction	Montant
70	Vente de terrains aménagés	7015	61	+ 4 250 €
74	Stocks de produits – Terrains aménagés	74758	61	- 2 200 €
002	Excédent reporté	002	61	+ 63 454 €
TOTAL				+ 65 504 €

- Section de fonctionnement : dépenses de fonctionnement

Chapitre	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
042	Variation des stocks de terrains aménagés	71355	61	+ 63 454 €
TOTAL				+ 63 454 €

- **Budget annexe « ZAC des Fontaines »**

Au budget primitif, l'excédent de fonctionnement n'aurait pas dû être inscrit en section d'investissement. De plus, il convient d'ajuster les stocks au regard des subventions perçues.

- Section d'investissement : recettes d'investissement

Chapitre /Opération	Recettes - Libellé	Compte	Fonction	Montant
040	Stocks de produits – Terrains aménagés	3555	61	103 792 €
10	Excédents de fonctionnement capitalisés	1068	61	- 64 232 €
16	Emprunts	1641	61	- 39 560 €
TOTAL				0 €

- Section de fonctionnement : recettes de fonctionnement

Chapitre	Recettes - Libellé	Compte	Fonction	Montant
74	Subventions Département	7473	61	+ 1 560 €
002	Excédent reporté	002	61	+ 64 232 €
TOTAL				+ 65 792 €

- Section de fonctionnement : dépenses de fonctionnement

Chapitre	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
011	Variation des stocks de terrains aménagés	71355	61	+ 103 792 €
011	Achat de matériel, équipements et travaux	605	61	- 3 500 €
TOTAL				+ 100 292 €

La DM est déficitaire de 34 500 €, ce qui annule l'excédent du budget primitif.

• Budget annexe « ZAC de Saligny »

Une division de parcelles doit être opérée en vue de la création d'une servitude de passage. Un devis de 980 € HT a été transmis par le géomètre. La section de fonctionnement est équilibrée grâce à une subvention d'équilibre du budget principal.

- Section de fonctionnement : dépenses de fonctionnement

Chapitre	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
011	Etudes et recherches	617	61	+ 980 €
TOTAL				+ 980 €

- Section de fonctionnement : recettes de fonctionnement

Chapitre	Recettes - Libellé	Compte	Fonction	Montant
74	Subvention d'équilibre budget principal	74751	61	+ 980 €
TOTAL				+ 980 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les ajustements budgétaires par la présente décision modificative équilibrée en dépenses et en recettes exposés dans le rapport de présentation ci-annexé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente décision.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C

Le Président

